



Cette plaquette est le fruit d'une collaboration entre les sages-femmes libérales, hospitalières, territoriales, le Conseil général du Gard et le réseau Naître en Languedoc-Roussillon



<http://www.perinat-france.org/>

Direction de la Communication - Conseil général du Gard - Décembre 2010



Petite enfance - Enfance Famille

L'ENTRETIEN PRÉNATAL

UN MOMENT ESSENTIEL
D'INFORMATIONS, D'ÉCOUTE
ET D'ACCOMPAGNEMENT



www.gard.fr

De quelle façon je vis ma grossesse ?

Quelles sont mes attentes et mes inquiétudes ?

Comment j'envisage la naissance et l'arrivée de mon ou de mes enfants et comment m'y préparer ?

Un entretien prénatal est désormais possible dès la déclaration de grossesse, afin de mobiliser vos ressources personnelles et de faire face aux changements corporel, psychologique, social et familial.

- Les **professionnels de la naissance** sont là pour répondre à vos attentes et à vos besoins.

- Vous pouvez vous adresser à votre **médecin** généraliste, gynécologue, obstétricien...

- ... à votre **sage-femme** libérale, hospitalière, ou de Protection Maternelle et Infantile du Conseil général.

- Si vous le souhaitez, votre **conjoint** sera le bienvenu.

- Les informations que vous communiquerez resteront **confidentielles**.

*Le coût de l'entretien sera pris en charge par la sécurité sociale.
La durée habituelle de cet entretien est de 45 minutes à 1 heure.*

L'ENTRETIEN PRÉNATAL

**UN MOMENT ESSENTIEL D'INFORMATIONS,
D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT**